

Calendrier des manifestations de novembre

Mercredi 11	Cérémonie – Défilé – Repas de l'UNC 10 h30 Messe en l'église d'Ault 11h45 Rassemblement des sociétés devant la salle Charles Lecat Défilé avec l'Harmonie Municipale, le Corps Local des Sapeurs Pompiers et les Anciens Combattants. Dépôt de gerbes à la stèle et au Monument aux Morts 12h45 Apéritif à la salle polyvalente 13H30 Banquet de l'UNC à la Demeure d'Hautebut
Dimanche 15	Bourse aux jouets
Mercredi 18	Assemblée générale du jumelage à 19h00
Vendredi 20	Assemblée générale consécutive à la création de l'association de sauvegarde de l'église de Woignarue
Dimanche 22	Sainte Cécile
Vendredi 27	Assemblée générale UNC – Soldats de France à 18h00

ETAT CIVIL

Décès : Jim JOIN Woignarue, le 23 octobre 2009

Harmonie Municipale



Le concert annuel initialement prévu le samedi 7 novembre est reporté au Printemps 2010.

Remerciements :

Les membres de l'Harmonie remercient vivement Christophe et Mylène pour le don fait lors de leur mariage. Ils renouvellent leurs félicitations aux parents et leurs vœux de bonheur aux époux.

Dans le bulletin du mois de septembre un appel était lancé à celles et ceux qui désiraient recevoir une formation musicale (solfège et pratique d'un instrument). Il nous faut connaître le nombre de personnes intéressées pour déterminer le nombre de professeurs, savoir aussi si les élèves qui ont débuté la formation au sein du SIVU musique désirent la poursuivre.

Les mélomanes se feront connaître en Mairie pour le 20 novembre.
(coupon réponse au bulletin de septembre)

Le 22 novembre, la Sainte Cécile sera représentée cette année par Elodie DAMIS.

L'Amicale des Propriétaires de la chasse adressent eux aussi leurs sincères remerciements aux jeune époux Devillers pour leur don ainsi que leurs vœux de bonheur.

WOIGNARUE

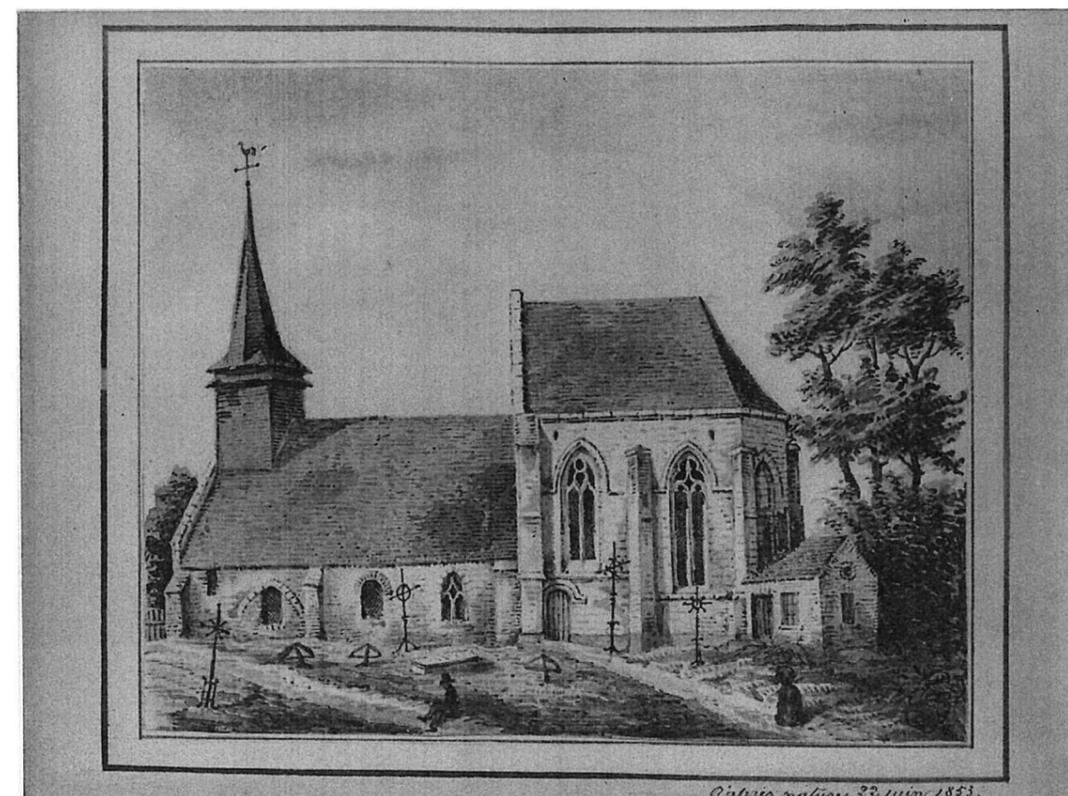
ONIVAL Vieil Onival Les Blancarts HAUTEBUT

Bulletin d'informations

Bulletin d'Octobre 2009

N°98

Eglise Sainte-Marie Madeleine



D'après une aquarelle d'Oswald MACQUERON
22 juin 1853

Le Fonds Macqueron : un important fonds iconographique sur le département de la Somme désormais accessible à tous

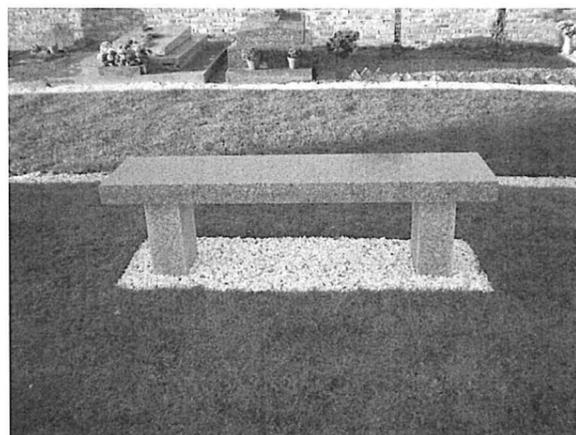
La bibliothèque municipale d'Abbeville conserve d'importants fonds iconographiques relatifs au département de la Somme, connus sous le nom de Fonds Macqueron (les aquarelles d'Oswald Macqueron constituent le noyau de la collection) : aquarelles, dessins, photographies, cartes postales, calques, plans et cartes datant de la seconde moitié du XVIIIe siècle et du XIXe siècle. Depuis 2006, ces documents sont en cours de numérisation, avec le concours de la DRAC et du conseil régional de Picardie. Une partie de ces fonds - plus de 11.000 pièces - en est désormais disponible par le biais du site internet de la ville d'Abbeville

Installation du colombarium

On en parlait depuis longtemps, c'est maintenant chose faite.

Courant le mois de septembre, la maison Carbonnier a mis en place le colombarium.

Au cours de la réunion du Conseil Municipal le 2 novembre prochain, une délibération sera prise fixant les tarifs, ainsi les personnes intéressées pourront se renseigner en Mairie.



Association des Parents d'élèves

Le bureau de l'association des parents d'élèves a changé en cette nouvelle année scolaire.

- Président : Mickael BETTEFORT
- Vice-président : Agnès CAILLEUX
- Secrétaire : Valérie CHEVALIER
- Secrétaire adjointe : Aurore ANQUIER
- Trésorière : Corinne PINEAU
- Trésorière adjointe : Renée PINEAU



Les membres du bureau remercient les personnes qui les ont précédé au sein de l'association pour le travail qu'ils ont accompli.

Les manifestations prévues pour cette année sont les suivantes :

31 octobre **HALLOWEEN** (merci de réserver aux enfants de Woignarue un accueil chaleureux quand ils se présenteront chez vous)

15 novembre 3^{ème} **BOURSE DE NOEL**

5 et 6 décembre **PARTICIPATION AU TELETHON AVEC LE LACHE DE BALLONS**

18 décembre **SPECTACLE DE NOEL** (financé en grande partie par la Mairie) et distribution de jouets aux enfants

13 avril **CHASSE AUX ŒUFS DE PAQUES**

1^{er} mai **VENTE DE MUGUET PAR LES ENFANTS DES ECOLES**

12 juin **SOIREE BARBECUE**

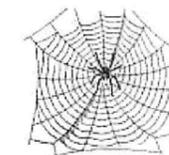
3 juillet **CONCOURS DE PETANQUE**

Association des Parents d'élèves

Samedi 31 octobre 2009, les enfants de la commune défilent dans les rues du village à l'occasion d'**Halloween**.

Le rendez-vous est fixé à 14 h devant la Mairie.

Les enfants de moins de 4 ans devront être accompagnés d'un adulte.



Dimanche 15 novembre 2009 3^{ème} Bourse de Noël de 10h à 17h
(8h pour les exposants) Salle des fêtes Charles LECAT
2 euros la table de 1.2 mètres – Restauration sur place
Réservation 06..28.69.65.31 ou 06.60.93.65.70 ou 03.22.60.46.92

Opération brioches



La 41^{ème} **opération brioches** au profit de l'ADAPEI 80 - les papillons blancs a permis de récolter la somme de **502.40 €**.
Merci pour votre générosité et grand merci également aux bénévoles de la commune qui ont œuvré pour récolter ces fonds.

GYM D'ENTRETIEN



Salle Polyvalente – Mardi de 18 h 30 à 19 h 30

Le cours débute par un échauffement global, puis les différentes parties du corps sont mobilisées pour s'assoupir et se muscler.

Le cours est complété par une partie au sol, plus axée sur les abdo-fessiers et se termine par des étirements.

Les séances sont animées alternativement par SABINE et ANNIE, avec ou sans l'utilisation de petit matériel (ballon, bâton, élastique...).

VENEZ PARTICIPER à 1 ou 2 SEANCES GRATUITEMENT

Cotisation annuelle : 35 € - certificat médical obligatoire à l'inscription.

Chers Parents, chers amis de l'école



Comme chaque année nous vous invitons à notre traditionnelle vente de soupe à la citrouille le vendredi 6 novembre à partir de 17 h. Vous pouvez dès à présent passer vos commandes en remplissant le bon ci-dessous et en le déposant en Mairie. Nous vous remercions par avance pour votre participation. Les enfants de la maternelle, Marie-Paule et Sandra.

Prix du litre 2 €

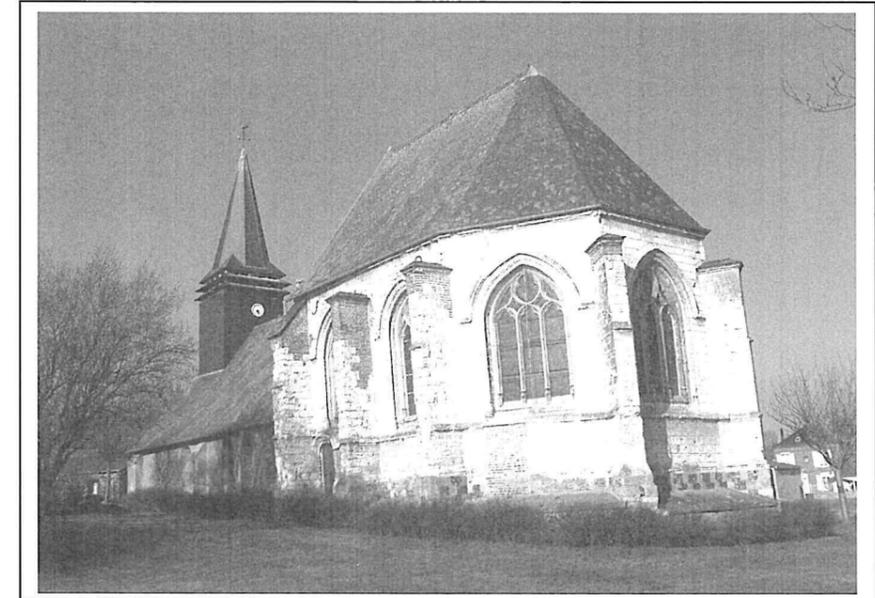
Coupon réponse



NOM

PRENOM.....

Nombre de bouteilles commandées



SAUVONS NOTRE EGLISE

L'église Sainte Marie Madeleine de Woignarue est fermée au public par mesure de sécurité depuis quelques mois.

Cet édifice présente un intérêt patrimonial, historique et architectural indéniable, il occupe une place particulière dans le cœur des habitants de notre village.

La municipalité avec l'aide du CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) a confié à un maître d'œuvre spécialiste du patrimoine, la réalisation d'études qui ont confirmé la nécessité de procéder dans un avenir proche à des travaux importants, sous peine de dégâts irréversibles pour notre église.

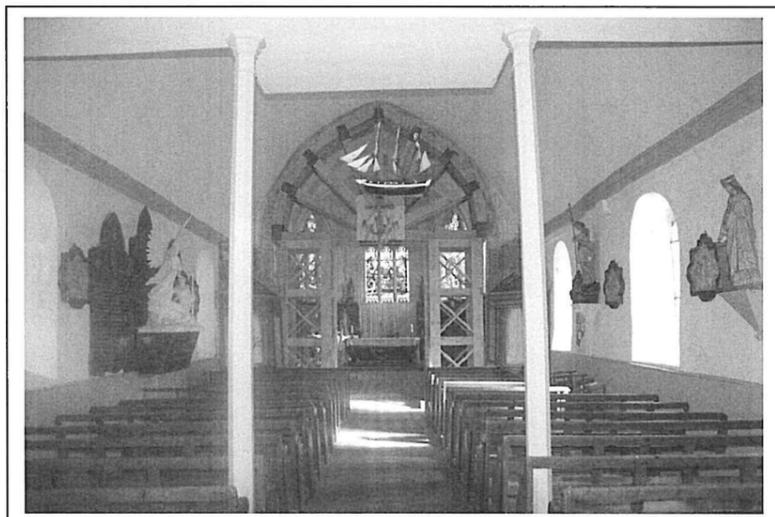
Une première tranche de travaux, financée par la mairie, pour la consolidation de l'arc triomphal vient d'être réalisée il y a quelques mois. Il s'agissait de sécuriser et étayer la travée fragile. Or, une fois effectué cette mise en sécurité du site, une sérieuse restauration s'impose, les différents diagnostics d'Architectes du patrimoine, de trois entreprises spécialisées aboutissent tous à la même conclusion.

Il devient urgent de réagir !

C'est ce que fait la municipalité.

Hélas, Les capacités d'autofinancement de la commune même en tenant compte des subventions publiques, souvent accordées au compte-gouttes ne permettent pas de venir à bout de ce projet dans des délais raisonnables. D'autres sources de financement sont indispensables.

Notre but est de tout mettre en oeuvre pour obtenir de l'Etat, du Département, de la Région, des collectivités locales, des grands groupes industriels ou commerciaux, mais également de tous les établissements qui le voudront bien, leur participation financière sous les formes les plus diverses (parrainage, mécénat, dons, etc...).



C'est la raison pour laquelle, nous avons décidé la création de :
"l'Association pour la Sauvegarde et l'Animation de l'Eglise Sainte Marie Madeleine".

Mais, pour atteindre notre objectif, encore faut-il que notre Association soit prise au sérieux, et donc qu'elle soit représentative et comprenne un grand nombre d'adhérents. Alors, pour une cotisation modique, rejoignez-nous nombreux, nous aurons certes des efforts à fournir, mais tellement moins importants que ceux que nos anciens ont dû déployer pour réaliser ce magnifique édifice.

Nous avons besoin de l'aide de chacun d'entre vous, mais aussi de vos idées.

VOTRE SOUTIEN EST PRIMORDIAL.

Alain HENOCQUE

L'assemblée générale consécutive à la création de l'Association de Sauvegarde de l'église de Woignarue aura lieu en salle du conseil à la mairie de woignarue le

Vendredi 20 novembre 2009 à 18h30

Les personnes souhaitant participer à cette réunion ouverte à tous sont priées de bien vouloir se faire inscrire en Mairie à l'aide du bulletin ci-joint :

-----COUPON REPONSE SAUVEGARDE EGLISE -----

Nom :

Prénom :

Adresse :

Travaux église

Une entreprise doit déposer un devis en septembre.

Le Maire prendra contact avec le CAUE pour avoir un avis sur les travaux réalisés afin qu'il puisse lever ou non l'arrêté en cours.

Marais.

M. BARBE signale qu'il y a des problèmes entre les chasseurs et les pêcheurs, dans le marais.

Il va réunir la commission marais et l'association de pêche sera convoquée ensuite.

Columbarium

Mme DEVAUCHELLE a relancé M. CARBONNIER mais ce dernier est en vacances. Le columbarium devait être installé fin juillet.

Séance levée à 20 h 15

INFOS CHIENS DANGEREUX

350 000 chiens risquent d'être hors-la-loi à compter du 1^{er} janvier 2010 si leur maître ne suivent pas de formation d'ici-là.

Loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux



A la suite de l'adoption de la loi citée en référence et de la publication de ses décrets d'application, la détention de ces chiens n'est plus assujettie à une procédure déclarative mais soumise à autorisation suite à la délivrance d'un permis de détention.

La loi a prévu une obligation par le propriétaire ou détenteur d'un chien de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie, lorsque le chien est âgé de plus de 8 mois et de moins de 12 mois, de le soumettre à une évaluation comportementale.

Les propriétaires de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie et pour tout autre chien mordeur, doivent suivre une formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents. A l'issue de cette formation, une attestation d'aptitude à la détention de ces animaux est délivrée. Les frais afférents à cette formation sont à la charge du propriétaire ou du détenteur du chien.

Les propriétaires des chiens concernés doivent obtenir leur permis de détention au plus tard le **31 décembre 2009.**

Ils devront produire les pièces suivantes :

Carte d'identification du chien – Certificat de vaccination en cours de validité – Attestation d'assurance du chien – Certificat de stérilisation pour les chiens de 1^{ère} catégorie – le LOF pour les chiens de 2^{ème} catégorie, sauf pour les chiens assimilables au Rottweiler – carte d'identité du propriétaire ou détenteur du chien – Attestation de suivi de la formation sur le comportement canins et la prévention des accidents – Certificat de l'évaluation comportementale du chien délivré par un vétérinaire

La liste départementale des docteurs vétérinaires réalisant l'évaluation comportementale des chiens est disponible en Mairie.